



COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armino GOMES, Maire.

Etaient présents : Armino GOMES, Valérie DUVAL, Philippe EXBRAYAT, Grégoire MEYMERIE, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO, David FRATINI

Absents : Alexandre BONILLA PEREZ, Henri PRÉVOSTEAU, France VAN DEN BURG

Quorum : 6

Procurations : Henri PRÉVOSTEAU donne pouvoir à Philippe EXBRAYAT
France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Date de la convocation : 13 septembre 2023

Ordre du jour :

I. Nomination du secrétaire de séance	2
II. Validation du Compte-rendu du dernier conseil municipal.....	2
III. Charte de non-concurrence à l'installation de médecins dans les communes	2
IV. Charte des administrateurs - Référent déontologue.....	2
V. Ouverture d'un poste d'adjoint technique	2
VI. Adhésion au service de médecine préventive CDG28	3
VII. Adhésion au Compte Financier Unique.....	3
VIII. Médiévale 2024	3
IX. Questions diverses.....	4



I. Nomination du secrétaire de séance

Mr Grégoire MEYMERIE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

II. Validation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte rendu du dernier conseil est validé par le Conseil Municipal.

III. Charte de non-concurrence à l'installation de médecins dans les communes

Le conseil communautaire a adopté une charte de non-concurrence à l'installation de médecins dans les communes le 25/05/2023, il convient au conseil municipal de délibérer sur cette charte.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

IV. Charte des administrateurs - Référent déontologue

Le conseil communautaire a adopté une charte des administrateurs - Référent déontologue lors du conseil communautaire du 25/05/2023. Il convient au conseil municipal de délibérer sur cette charte.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

V. Ouverture d'un poste d'adjoint technique

Mr GLISOVIC est en contrat jusque fin décembre Afin d'assurer la transition il est proposé d'ouvrir un poste provisoire d'adjoint technique 2^{ème} classe pour un an sur une base de 28h par semaine annualisées. Cette décision irait également dans le sens du souhait de Mr GLISOVIC de pouvoir quitter ce poste dans les meilleurs délais. Il appartient au conseil de délibérer sur le poste d'adjoint technique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création de poste provisoire.



VI. Adhésion au service de médecine préventive CDG28

Le SISTEL 28 est jusqu'au 31/12/2023 en contrat avec la mairie pour la médecine préventive mais ne reconduit pas les contrats avec les collectivités territoriales. Le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir propose depuis un service de médecine préventive. Il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au service de médecine préventive du centre de Gestion d'Eure-et Loir.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité pour l'adhésion au service de médecine préventive.

VII. Expérimentation au Compte Financier Unique

La DGFIP propose aux communes volontaires de passer au Compte Financier Unique (CFU) si elles répondent aux critères d'éligibilités. Le CFU est le regroupement du compte de gestion et du compte administratif. La commune étant éligible, il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'expérimentation au CFU.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'expérimentation au CFU

VIII. Médiévale 2024

La fête médiévale 2024 se déroulera les 27 et 28 avril 2024. L'association FPA propose une convention au tarif de 800 euros pour le week-end. Par ailleurs l'association la Santeulienne sera mandatée pour gérer les emplacements et l'organisation de l'événement moyennant une redevance de 200 euros. Une convention tripartite sera établie. Il appartient au conseil municipal de délibérer.

Le conseil vote pour à l'unanimité.



IX. Questions diverses

Mme Duval Valérie, 1^{ère} adjointe, attire l'attention quant à l'entretien du cimetière qui laisse à désirer selon des informations qui lui sont remontées par des familles. Le Maire lui répond que nous tentons d'y remédier mais le cimetière était traité auparavant avec du glyphosate, maintenant que l'utilisation de ce produit est proscrite et le désherbage cause problème au vue du temps de travail hebdomadaire de l'agent communal, 24 heures par semaine. Un travail va être effectué auprès des membres du bureau afin de trouver une solution et il sera aussi proposé d'établir un règlement du cimetière prochainement.

Le Maire annonce au conseil municipal que la manifestation d'Halloween se tiendra le samedi 4 novembre, l'animation de fin d'année se tiendra le dimanche 17 décembre et qu'un petit marché se tiendra le même jour, le fromager « les Beaux Pâturages » à confirmer sa venue.

Le maire informe que mercredi 20 septembre 23 en fin de matinée, Mr Carsten HANSEN architecte du patrimoine, est venu visiter l'église et va nous faire une offre pour la restauration de celle-ci. Le DGA de Chartres métropole Mr BOUCHARD va seconder la mairie pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.